

ASPECTS ÉTHIQUES ET LÉGAUX DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Introduction

ET000

2012-09-04

Luc LAVOIE
Département d'informatique
Faculté des sciences



Luc.Lavoie@USherbrooke.ca
<http://pages.usherbrooke.ca/llavoie>

INTRODUCTION

PLAN GÉNÉRAL



- *Présentation*
 - *Contexte*
 - *Éthique et cyberéthique*
 - *Limites de l'éthique*
 - *Éthique et droit*
- Concepts et théories éthiques
 - Champs de l'éthique
 - Systèmes moraux
 - Stratégie globale d'études de cas
- Réponses à quelques objections

PRÉSENTATION

Contexte

- Code de conduite
- Éthique, déontologie et morale
- Droit

PRÉSENTATION – CONTEXTE

CODE DE CONDUITE

- Au-delà du Code des pirates
 - « *le Code est plus une sorte de guide général qu'un véritable règlement* »

Hector Barbosa
- Quelques cas
 - Verizon vs RIAA [Tavani]
 - Harcèlement [Tavani]
 - Profilage
 - Dossiers de l'état civil néerlandais

PRÉSENTATION – CONTEXTE

ÉTHIQUE, DÉONTOLOGIE ET MORALE

Que dit le GDT ?

« Éthique : Discipline de la philosophie ayant pour objet l'examen des principes moraux au regard de ce qui est jugé souhaitable et qui sont à la base de la conduite d'un individu ou d'un groupe.

Lorsqu'elle est appliquée à un domaine d'activité, l'éthique est un processus de réflexion continu sur le sens et les conséquences multiples des actions.

Les termes *morale* et *éthique* sont souvent employés l'un pour l'autre, mais ils se distinguent pourtant. La morale propose ou impose une norme de conduite, tandis que l'éthique, qui est de l'ordre du questionnement sur les grands principes de vie, oblige à faire des choix et à savoir les expliciter.

Il ne faut pas confondre l'éthique avec la déontologie, qui se rapporte à l'ensemble des devoirs d'un membre d'une profession libérale. »

PRÉSENTATION – CONTEXTE ET LE DROIT ?

- « Ensemble des règles en vigueur dans une société donnée, qui sont sanctionnées, au besoin, par une autorité juridictionnelle. »
[GDT]
- Par exemple, le Code civil du Québec

PRÉSENTATION

Éthique et cyberéthique

- Point de vue de Tavani
- Évolution de la cyberéthique
- Spécificité
- Réflexions
 - Intrusion
 - Neutralité
- Critère de Moor
- Critère de Lavoie
- Études de cas

PRÉSENTATION – ÉTHIQUE ET CYBERÉTHIQUE DE LA « CYBERÉTHIQUE » SELON TAVANI

- Sous-champ de l'éthique qui étudie l'impact des cybertechnologies sur les systèmes sociaux, moraux, légaux et évalue les politiques et les lois découlant de leur développement et de leur utilisation.
- Ne pas confondre avec la nétiquette.
- Ne pas confondre avec l'éthique de l'informatique (*computer ethics*).
- Ne pas confondre avec le code de déontologie des informaticiens.

PRÉSENTATION – ÉTHIQUE ET CYBERÉTHIQUE DES « CYBERTECHNOLOGIES »

- Ensemble des technologies spécifiques contribuant à la réalisation, à la mise en place et à l'exploitation d'équipements et de réseaux informatiques et de télécommunication.
- ***Ce n'est pas*** « ... a field of technology that deals with the development of artificial devices or machines that can be surgically implanted into a humanoid form to improve or otherwise augment their physical or mental abilities. »
[<http://wiki.dumpshock.com/index.php/Cybertechnology>]
- Et la télématique ?

PRÉSENTATION – ÉTHIQUE ET CYBERÉTHIQUE

ÉVOLUTION DE LA CYBERÉTHIQUE

- **1947-1967, l'ère du monstre**
 - Spécificité humaine
 - « Big Brother »
- **1967-1988, l'ère du micro**
 - Vie privée
 - Propriété intellectuelle
 - Fraude informatique
- **1989-2006, l'ère de la toile**
 - Liberté d'expression
 - Anonymat
 - Juridiction
- **2007-... l'ère de l'ubiquité**
 - Questions relatives aux agents « intelligents » (ubiquité, responsabilité, présence cachée, bot, etc.)
 - Convergences technologiques (biotechnologies, nanotechnologies, etc.)

PRÉSENTATION – ÉTHIQUE ET CYBERÉTHIQUE

RÉFLEXION SUR L'ASPECT INTRUSIF DES CT

- George Orwell (1903-1950)
- La guerre d'Espagne
- Le totalitarisme
- La Seconde Guerre mondiale
- « La ferme des animaux »
- « 1984 »
- ...
- Londres
 - la surveillance ubiquitaire (2004)
 - les attentats (2005, 2006, 2011)
 - le réseau d'espionnage de l'empire Murdoch

PRÉSENTATION – ÉTHIQUE ET CYBERÉTHIQUE

RÉFLEXION SUR LA NEUTRALITÉ DES CT

- De la neutralité des technologies en général
 - Le mouvement pacifiste et la bombe nucléaire
 - La légitimité des registres
 - État civil
 - Biens fonciers et immeubles
 - Véhicules (auto, bateaux, avions...)
 - Produits radio-actifs
 - Armes à feu
- De la neutralité des cybertechnologies
 - Du beau-frère aux mythes
 - En passant par la magie, la rumeur et la réalité virtuelle

PRÉSENTATION – ÉTHIQUE ET CYBERÉTHIQUE ET LA SPÉCIFICITÉ ?

- La spécificité d'une technologie entraîne-t-elle celle de l'éthique qui s'y applique ?
- Fallait-il une éthique de la roue,, de l'automobile, de l'avion ou du réacteur nucléaire ?
- Discussion
 - Verizon : vie privée, anonymat, surveillance, propriété intellectuelle
 - Harcèlement : moyens uniques, rapidité d'action, anonymat de l'action

PRÉSENTATION – ÉTHIQUE ET CYBERÉTHIQUE

SPÉCIFICITÉ : UNE APPROCHE SIMPLE (MAIS FAUSSE)

- Prémisse 1 :
Les cybertechnologies présentent des caractéristiques propres et distinctives.
- Prémisse 2 :
Les cybertechnologies sont à l'origine de problèmes éthiques.
- Conclusion :
Les problèmes issus des cybertechnologies leur sont spécifiques.
- Discussion...

PRÉSENTATION – ÉTHIQUE ET CYBERÉTHIQUE

SPÉCIFICITÉ : UN RAISONNEMENT FAUX

- Un raisonnement faux, par exemple :
 - Prémisse 1 : $p(A)$
 - Prémisse 2 : $A \Rightarrow B$
 - Conclusion : $p(B)$
- n'invalide pas la conclusion, il ne la démontre pas !

PRÉSENTATION – ÉTHIQUE ET CYBERÉTHIQUE

SPÉCIFICITÉ : DEUX POINTS DE VUE

- Les traditionalistes
 - forte adhésion aux principes fondamentaux
 - minimisation des incohérences
 - sous-estimation des facteurs
 - échelle (harcèlement simultané)
 - portée (harcèlement à distance)
- Les avant-gardistes
 - confusion entre spécificité des cybertechnologies et spécificité des problèmes éthiques engendrés (voir le raisonnement faux de l'approche simple)
 - prise en compte
 - du facteur d'échelle
 - du facteur de portée
 - du maillage des problèmes

PRÉSENTATION – ÉTHIQUE ET CYBERÉTHIQUE

SPÉCIFICITÉ : CRITÈRE DE MOOR

- La malléabilité des cybertechnologies induit des lacunes politiques
 - pas seulement en raison du rythme rapide des avancées technologiques,
 - mais, surtout, en raison de la nature polymorphe et universelle des cybertechnologies qui sont la source de défis intellectuels propres, difficiles à démêler
 - dualité information-algorithme
 - dualité information-communication
 - dualité ouverture-fermeture de l'accès à l'information
 - en ce sens, il existerait donc une cyberéthique

PRÉSENTATION – ÉTHIQUE ET CYBERÉTHIQUE

SPÉCIFICITÉ : CRITÈRE DE MOOR (EXEMPLE 1)

- Le piratage logiciel en 1980
 - lacunes politiques
 - pas de lois applicables
 - défis intellectuels
 - vol ou usage légitime ?
 - droit d'auteur ou brevet ?
 - qui est propriétaire ?
 - et pour finir, qu'est-ce que le logiciel ?
 - les concepts utilisés
 - le code source
 - l'exécutable
 - le support tangible
 - ...

PRÉSENTATION – ÉTHIQUE ET CYBERÉTHIQUE

SPÉCIFICITÉ : CRITÈRE DE MOOR (EXEMPLE 2)

- La légitimité des brevets par R+D
- Le litige Apple vs Samsung (2012)
- Point de départ suggéré :
 - <http://www.zdnet.fr/actualites/proces-apple-samsung-le-president-du-jury-defend-le-verdict-39775476.htm>

PRÉSENTATION – ÉTHIQUE ET CYBERÉTHIQUE

SPÉCIFICITÉ : CRITÈRE DE MOOR (EXEMPLE 3)

- La légitimité des brevets par opportunité
- Le litige HPL vs New York Times (2012)
- Point de départ suggéré :
 - <http://m.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/357947/le-nyt-part-en-guerre-contre-le-brevet-sur-les-hyperliens-dans-les-textos>

PRÉSENTATION – ÉTHIQUE ET CYBERÉTHIQUE

SPÉCIFICITÉ : CRITÈRE DE LAVOIE

- Le point de vue de Moor est insatisfaisant, car conjoncturel (l'absence de politique est souvent temporaire et rarement intrinsèque)
- La spécificité de la cyberéthique reposerait plutôt sur
 - l'impossibilité de démêler certains enjeux en raison de **l'universalité** de l'ordinateur comme outil
 - le changement d'échelle et de portée qu'entraînent
 - la rapidité d'exécution de l'ordinateur (qui réduit voire annihile la période de réflexion, de maturation et la capacité de réagir en temps opportun)
 - l'automatisation de certaines actions (donc l'exclusion de l'humain dans un processus décisionnel)
 - la diffusion quasi instantanée et mondiale permise par la télématique

PRÉSENTATION – ÉTHIQUE ET CYBERÉTHIQUE

SPÉCIFICITÉ : ÉTUDES DE CAS

- Appliquer les critères de Moor et de Lavoie aux cas suivants
 - Chute boursière du 10 août 2011
référence de départ : <http://www.lesoir.be/actualite/economie/2011-08-11/une-fiction-du-monde-cause-une-chute-boursiere-856228.php>.
 - Développement de logiciels militaires
référence de départ : le cas de Sally Bright dans [Tavani2010] page 10.

PRÉSENTATION – ÉTHIQUE ET CYBERÉTHIQUE CHUTE BOURSIÈRE DU 2011-08-11 (SYNOPSIS)

- Feuilletton estival « Terminus pour l'euro » du journal « Le Monde » (LM).
- Une fiction clairement identifiée comme telle, en 12 épisodes, publié depuis juillet.
- Reprise comme une nouvelle (un fait) par le « Mail on Sunday » (MS) les 9 et 10 août.
- Effondrement du cours de l'action de la Société Générale, suivi de l'effet domino habituel le 10 août.
- MS s'excuse le 11 août.
- SG dépose une plainte contre LM le 11 août.

PRÉSENTATION – ÉTHIQUE ET CYBERÉTHIQUE CHUTE BOURSIÈRE DU 2011-08-11 (QUESTIONS)

- Les spécificités des cybertechnologies modifient-elles la gravité et la nature de la faute professionnelle (MS) ?
- Induisent-elles un principe de précaution nouveau (LM) ?
- Donnent-elles un droit plus large au contrôle de l'image (SG) ?

PRÉSENTATION

Limites de l'éthique

- Fraude et criminalité
- Pièges du franglais
- Éthique et droit
- Droit et état de droit

PRÉSENTATION – LIMITES DE L'ÉTHIQUE FRAUDE ET CRIMINALITÉ

- L'éthique est-elle suffisante ?
 - De la nécessité
 - des règles
 - des sanctions
 - de l'exécution des sanctions
 - de l'applicabilité pratique des règles
 - D'où on conclut par la négative, induisant ainsi la nécessité du droit
 - Discussion
- Quels liens entre éthique et droit ?
 - Proposition : l'éthique est le cadre dans lequel le droit être inscrit
 - Discussion

PRÉSENTATION – LIMITES DE L'ÉTHIQUE

PIÈGES DU FRANGLAIS

○ droit
(droit objectif)

○ law

○ prérogative
(droit subjectif)

○ right

○ et le privilège ?

PRÉSENTATION – LIMITES DE L'ÉTHIQUE

ÉTHIQUE ET DROIT

- Qu'est-ce que **le** droit ?
- Qu'est-ce qu'un état de droit ?
- Quels sont les liens entre état de droit et démocratie ?

- Discussion

PRÉSENTATION – LIMITES DE L'ÉTHIQUE

ÉTHIQUE ET DROIT

- Qu'est-ce que **le** droit ?
 - « Ensemble des règles en vigueur dans une société donnée, qui sont sanctionnées, au besoin, par une autorité juridictionnelle. » [GDT]
 - « Ensemble des règles et normes générales et impersonnelles qui attribuent prérogatives et droits aux personnes, et qui sont susceptibles d'une exécution contrainte institutionnalisée, notamment par l'intervention de la puissance publique, c'est-à-dire de l'État. » [Wikipedia]

PRÉSENTATION – LIMITES DE L'ÉTHIQUE

DROIT ET ÉTAT DE DROIT

- Qu'est-ce qu'un état de droit ?
 - « Situation d'une société soumise à un ensemble de règles juridiques et dans laquelle le respect du Droit est garanti à tous. L'État de droit se caractérise par ses diverses institutions et techniques juridiques : séparation des pouvoirs, indépendance de la magistrature, contrôle au plan constitutionnel des lois et actes administratifs et respect des droits de la personne.» [GDT]
 - « L'état de droit est une situation juridique dans laquelle chacun est soumis au respect du droit, du simple individu jusqu'à la puissance publique. Il est très lié au respect de la hiérarchie des normes, de la séparation des pouvoirs et des droits fondamentaux. » [Wikipedia]

- Quelques caractéristiques nécessaires
 - annonce
 - discussion
 - adoption
 - délai d'application
 - définition (des limites) de la sanction
 - antériorité de la règle sur son application
 - décision impartiale et éclairée
 - recours

PRÉSENTATION – LIMITES DE L'ÉTHIQUE

DROIT ET ÉTAT DE DROIT

- Un cas pratique : un état où se produisent les événements suivants est-il en état de droit ?
 - Suspension des travaux du Parlement par l'autorité royale, non élue, pour éviter la chute du gouvernement.
 - Modification conjoncturelle et cachée des règlements municipaux pour procéder à des arrestations massives d'opposants politiques.
 - Utilisation systématique du profilage par les corps policiers (utilisation comme base d'intervention préventive de caractères remarquables réels ou présumés, indépendants du délit, de contrevenants passés ou potentiels).

PRÉSENTATION – LIMITES DE L'ÉTHIQUE DROIT ET DÉMOCRATIE

- La démocratie a-t-elle encore un sens au temps des cybertechnologies ?
- Même question relativement à l'état de droit.
- Quels sont les liens entre état de droit et démocratie ?
- Implication simple, réciproque ou nulle ?
 - Analyse des discours de Thatcher, Bush, Berlusconi, Sarkozy, Harper, Cameron, Palin, Bachman, Obama, Romney et Hollande !
- Quels sont les liens entre droit coutumier et état de droit ?
 - Primauté du Prince, de la coutume ou du droit ?
 - Relire Machiavel (pas seulement *Le Prince*, mais aussi le *Discours sur la première décade de Tite-Live*).

INTRODUCTION

PLAN GÉNÉRAL



- Présentation
 - Contexte
 - Éthique et cyberéthique
 - Limites de l'éthique
 - Éthique et droit
- *Concepts et théories éthiques*
 - *Champs de l'éthique*
 - *Systèmes moraux*
 - *Stratégie globale d'études de cas*
- Réponses à quelques objections

CONCEPTS ET THÉORIES ÉTHIQUES

Champs de l'éthique

- Catégorisation 1
 - Descriptive
 - Philosophique
 - Professionnelle
- Catégorisation 2
 - Descriptif
 - Normatif
- Illustration
- Synthèse

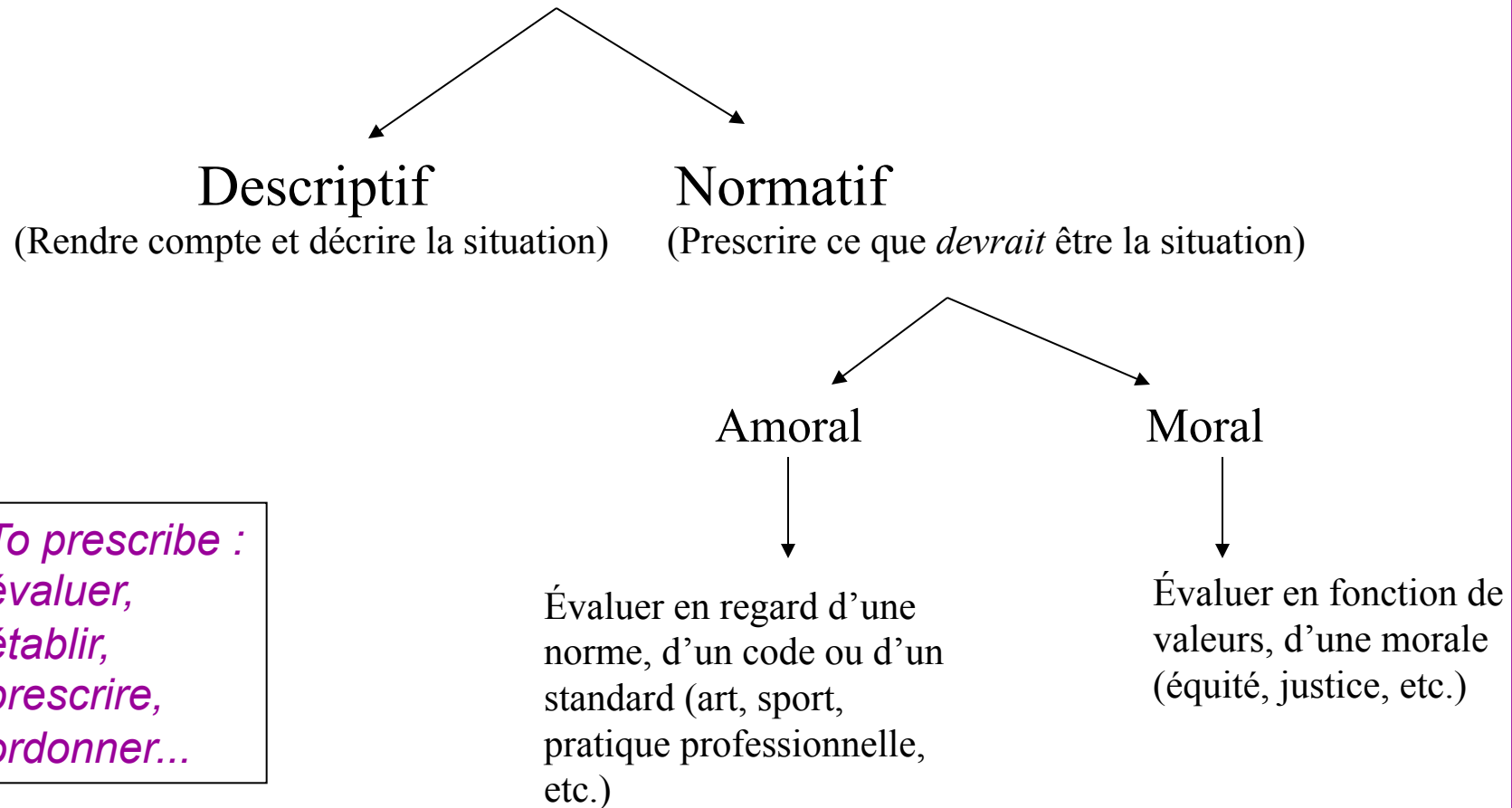
CONCEPTS ET THÉORIES ÉTHIQUES

CHAMPS DE L'ÉTHIQUE (CATÉGORISATION 1)

- Descriptive
 - compte rendu documenté d'un état de fait.
- Philosophique
 - analyse de la nature et de l'impact social des cybertechnologies, des règles et des politiques éthiques qui en découlent ainsi que de leur justification.
 - “...the analysis of the nature and social impact of computer technology and the corresponding formulation and justification of policies for the ethical use of such technology” [Moor 2000]
- Professionnelle
 - responsabilités, devoirs et droits des professionnels de l'informatique.

CONCEPTS ET THÉORIES ÉTHIQUES

CHAMPS DE L'ÉTHIQUE (CATÉGORISATION 2)



To prescribe :
évaluer,
établir,
prescrire,
ordonner...

CONCEPTS ET THÉORIES ÉTHIQUES

CHAMPS DE L'ÉTHIQUE (ILLUSTRATION)

- Bill Gates fut PDG de Microsoft pendant plusieurs années et à ce titre en a orienté les politiques commerciales.
- Bill Gates aurait dû élargir l'offre de produit de Microsoft.
- Bill Gates avait le devoir d'intervenir afin de ne pas engager Microsoft dans des pratiques commerciales déloyales.

CONCEPTS ET THÉORIES ÉTHIQUES

CHAMPS DE L'ÉTHIQUE (CATÉGORISATION 1)

- Éthique
 - Descriptive
 - sociologique
 - historique
 - Normative
 - Philosophique
 - morale
 - amonale
 - Professionnelle
 - morale
 - amonale

CONCEPTS ET THÉORIES ÉTHIQUES

CHAMPS DE L'ÉTHIQUE (SYNTHÈSE)

Perspective	Disciplines	Sujets (exemples)
Descriptive	Sociologie Histoire Psychologie	Impact des cybertechnologies sur les organisations et les groupes
Philosophique	Philosophie Droit	Vie privée Propriété intellectuelle Liberté d'expression
Professionnelle	Informatique Génie Archivistique	Responsabilité professionnelle Sûreté des SI Codes de conduite

inspiré de Tavani2010, p. 24

CONCEPTS ET THÉORIES ÉTHIQUES

Systemes moraux

- Propriétés d'un système moral
- Structures d'un système moral
selon Gert
selon Pojman

CONCEPTS ET THÉORIES ÉTHIQUES

SYSTÈMES MORAUX

PROPRIÉTÉS D'UN SYSTÈME MORAL

- Axiome de Gert
 - Public
 - Informel
 - Rationnel
 - Impartial

- ... mais pas universel ?

CONCEPTS ET THÉORIES ÉTHIQUES

SYSTÈMES MORAUX

STRUCTURE D'UN SYSTÈME MORAL (GERT)

- Principes d'évaluation
 - justice (respect des droits de chacun selon la lettre des lois)
 - équité (respect des droits de tous selon l'esprit des lois)
 - ...
- Règles de conduite
 - micro : pour guider l'individu
 - ex.: « ne pas tuer »
 - macro : pour établir des politiques sociales
 - ex.: « respect de la vie privée »

CONCEPTS ET THÉORIES ÉTHIQUES

SYSTÈMES MORAUX

STRUCTURE D'UN SYSTÈME MORAL (POJMAN ET AL.)

- Système moral
 - Règles de conduite
 - politiques sociales, adages, etc.
 - Principes d'évaluation
 - principes des différentes théories éthiques
- Sources du système moral
 - Système de valeurs (de base)
 - dérivation à partir des valeurs amORALES (ex.: autonomie)
 - Noyau des valeurs amORALES
 - besoins personnels rationnels (ex.: survie)
- Cadre justificatif
 - Culture
 - Droit
 - Philosophie
 - Religion

CONCEPTS ET THÉORIES ÉTHIQUES

Stratégie d'étude de cas

- Face cachée
- Niveau d'analyse
- Stratégie
- Exercices

CONCEPTS ET THÉORIES ÉTHIQUES FACE CACHÉE

- Problèmes manifestes
- Problèmes cachés
 - Interface apparente
 - Interface occultée

CONCEPTS ET THÉORIES ÉTHIQUES

NIVEAUX D'ANALYSE

- Exploratoire
- Théorique
- Applicatif

CONCEPTS ET THÉORIES ÉTHIQUES

STRATÉGIE D'ÉTUDE DE CAS (ADAPTÉ DE TAVANI)

1. Identifier une pratique controversée
 - a) En révéler les aspects cachés ou opaques
 - b) Au besoin, en faire l'analyse descriptive
 - c) Déterminer les sources normatives applicables
 - d) Si les sources sont suffisantes et adéquates, passer à l'étape 3
2. Analyser le cas
 - a) Clarifier les concepts en cause, documenter le contexte
 - b) Démêler l'imbroglio
3. Résoudre le cas
 - a) Appliquer les théories éthiques retenues
 - b) En déduire une règle de conduite en utilisant l'analyse logique et la pensée critique

CONCEPTS ET THÉORIES ÉTHIQUES

EXERCICES

- Reprendre un ou deux exemples du module et leur appliquer la stratégie méthodiquement.

INTRODUCTION

PLAN GÉNÉRAL



- Présentation
 - Contexte
 - Éthique et cyberéthique
 - Limites de l'éthique
 - Éthique et droit
- Concepts et théories éthiques
 - Champs de l'éthique
 - Systèmes moraux
 - Stratégie globale d'études de cas
- *Réponses à quelques objections*

RÉPONSES À QUELQUES OBJECTIONS

Plan

- Objections
 - ① Tous ne sont pas d'accord sur les questions morales !
 - ② Qui suis-je pour juger ?
 - ③ La morale est une question strictement privée !
 - ④ La morale est propre à chaque culture !
 - ⑤ La règle d'or est suffisante !
- Relativisme moral.
- Synthèse.

OBJECTION # 1

TOUS NE SONT PAS D'ACCORD SUR LES QUESTIONS MORALES !

- ... et, en l'absence de consensus, les règles qu'on pourrait déduire ne sont pas applicables.
- Toutefois
 - dans les autres disciplines, il n'y a pas consensus non plus et ça ne nous empêche pas d'agir
 - ex.: terre plate
 - existence de nombreux consensus partiels
 - ex.: homicide
 - un désaccord sur les faits n'est pas (nécessairement) un désaccord sur les principes
 - ex.: à cause de l'omission ou de l'imperfection de l'étape descriptive
 - « honnête homme »
 - opinion qualifiée vs démagogie
 - la démocratie n'est pas praticable sans instruction

OBJECTION # 1

UNE RÉPONSE DE JULES FERRY

- Extraits de la lettre adressée aux instituteurs à l'occasion de la rentrée 1883 quant à leurs obligations relativement à l'école gratuite-laïque-obligatoire.
- « Des diverses obligations [que la loi] vous impose, celle assurément qui vous tient le plus au cœur, celle qui vous apporte le plus lourd surcroît de travail et de souci, c'est la mission qui vous est confiée de donner à vos élèves l'éducation morale et l'instruction civique. »
- « L'instruction religieuse appartient aux familles et à l'Église, l'instruction morale à l'école. »
- « Le législateur [...] a eu pour premier objet de séparer l'école de l'Église, d'assurer la liberté de conscience et des maîtres et des élèves, de distinguer enfin deux domaines trop longtemps confondus : celui des croyances, qui sont personnelles, libres et variables, et celui des connaissances, qui sont communes et indispensables à tous, de l'aveu de tous. »
- « En vous dispensant de l'enseignement religieux, on n'a pas songé à vous décharger de l'enseignement moral : c'eût été vous enlever ce qui fait la dignité de votre profession. Au contraire, il a paru tout naturel que l'instituteur, en même temps qu'il apprend aux enfants à lire et à écrire, leur enseigne aussi ces règles élémentaires de la vie morale qui ne sont pas moins universellement acceptées que celles du langage ou du calcul. »

OBJECTION # 2

QUI SUIS-JE POUR JUGER ?

- ... et qui êtes-vous pour **me** juger ?

- Toutefois, il faut distinguer
 - Prendre une décision morale (prendre une décision en fonction de règles logiquement inférées à partir d'un système moral) et moraliser (ou prêcher, ou faire la promotion d'une morale).
 - Évaluer et juger.
 - Juger et condamner.

- Ultimement, la satisfaction de besoins personnels rationnels (vitaux) impose le devoir de juger (et d'agir).

OBJECTION # 3

LA MORALE EST UNE QUESTION STRICTEMENT PRIVÉE !

- Ne vous mêlez pas de mes affaires !

- Toutefois,
 - Un système est par essence public, voire souvent universel.
 - Un système personnel ne saurait empêcher une conduite préjudiciable à autrui.
 - Il ne faut pas confondre choix moral et préférence personnelle.

OBJECTION # 4

LA MORALE EST PROPRE À CHAQUE CULTURE !

- ... donc **non** universelle par essence !

- Toutefois, il ne faut pas confondre
 - éthique descriptive et éthique normative
 - majorité et moralité

- Corollaires
 - aucun consensus possible sur les fondements
 - ni sur le système déductif
 - seule la loi du plus fort est applicable, voire légitime

OBJECTION #5

LA RÈGLE D'OR EST SUFFISANTE !

- La règle d'or
 - « Ne fais pas aux autres ce que tu n'aimerais pas qu'on te fasse »
- Est-elle vraiment suffisante ?
 - Asymétrie
 - ex.: le cas du logiciel
 - Incomplétude
 - ex.: le cas de l'avortement

RÉPONSES À QUELQUES OBJECTIONS DU RELATIVISME MORAL TRANSNATIONAL

- Doctrines
 - non ingérence dans les affaires internes d'un autre état
 - droit d'intervention préventif
- Quelques cas
 - 1922-1939 : la constitution d'une majorité
 - 11 septembre : un commando...
 - 28 juin 2009 : un soutien...
 - la valeur différenciée de la vie humaine

RÉPONSES À QUELQUES OBJECTIONS DU RELATIVISME MORAL TRANSNATIONAL

○ Discussions

- Fascisme, la constitution d'une majorité
 - 1922, 1923, 1933, 1936, 1938, 1939, 1942
 - la position du Canada
- Coup d'État au Chili (11 septembre 1973)
 - intérêts économiques et démocratie
 - CIA, armée et légitimité
- Coup d'État au Honduras (28 juin 2009)
 - bis
- Différenciation de la valeur d'une vie humaine
 - génocide et nettoyage ethnique : Amérindiens, Arméniens, Juifs, Palestiniens, Roms, Khmers...
 - la doctrine Truman : de la Grèce et la Turquie à l'Irak et l'Afghanistan

RÉPONSES À QUELQUES OBJECTIONS DU RELATIVISME MORAL COMMUNAUTAIRE

- Le relativisme moral communautaire, aussi appelé communautarisme, est une tentative de faire coexister au sein d'une même société une multiplicité d'ordres moraux.
- Chaque individu y appartient à une communauté et doit se conformer à l'ordre moral de celle-ci.
- Question
 - Quelle est la différence entre la tolérance, les « accommodements raisonnables » et le communautarisme ?

RÉPONSES À QUELQUES OBJECTIONS

DU RELATIVISME MORAL COMMUNAUTAIRE

UNE RÉPONSE D'ANDRÉ COMTE-SPONVILLE

« Notons d'abord que les points de convergence, entre les grandes civilisations, sont plus nombreux que les points de divergence. Aucune civilisation ne met l'égoïsme plus haut que la générosité, ni le mensonge plus haut que la sincérité, ni la violence ou la cruauté plus haut que la douceur ou la compassion, ni la haine plus haut que l'amour...

À bien y regarder, les points de divergence principaux, s'agissant des valeurs morales, sont au nombre de trois, qui sont liés : sur la morale sexuelle, sur le statut des femmes, sur la question religieuse il n'y a pas toujours convergence ! Et alors ? Raison de plus pour défendre les valeurs qui nous paraissent les meilleures ! Qu'un immigré, par exemple musulman, considère que l'homosexualité ou l'apostasie sont des péchés et que la femme doit être soumise à l'homme, c'est son droit (les chrétiens ont longtemps pensé de même, certains le pensent encore). Mais il n'a aucunement le droit d'imposer son opinion à quiconque, fût-ce à sa femme ou à sa fille.

La République doit donc veiller au strict respect de la liberté et de la laïcité.

Autre exemple : l'excision. Que cela fasse partie de certaines cultures africaines, c'est incontestable. Ce n'est pas une raison pour la tolérer chez nous. On ne saurait, par respect de l'autre, accepter qu'on mutile une petite fille.

Bref, la République accepte la diversité des cultures, mais impose le respect de la loi. C'est à peu près ce qui distingue la tolérance du communautarisme. »

RÉPONSES À QUELQUES OBJECTIONS

SYNTHÈSE

- Voir Tavani, tableau 2-2, page 53